

Publicité comparative panier de courses LIDL / LECLERC
Méthodologie écart de prix entre les prix moyens Drives LECLERC
et les prix supermarché LIDL

La présente méthodologie détermine les critères pris en compte pour l'analyse des écarts de prix entre enseignes, dans le cadre de la publicité comparative **Panier de Courses LIDL / LECLERC** dont Lidl est à l'initiative. Il sera notamment détaillé les éléments suivants :

- L'enseigne concurrente comparée, LECLERC, dispose de drives.
Les prix de l'enseigne concurrente ont fait l'objet d'une extraction des sites internet de ses drives permettant de disposer pour les prix de vente consommateurs TTC, d'une source fiable à un jour fixe.
- Les prix de l'enseigne concurrente et ceux de Lidl sont relevés à date fixe, le même jour.
- Les prix de Lidl ont fait l'objet d'une extraction des fichiers de caisse. Il est précisé que Lidl est une enseigne 100 % intégrée, pratiquant une politique de prix unique « toute France* », assurant à l'analyse une base de comparabilité homogène (*métropolitaine).
- Lidl détient 1600 supermarchés dont 60% d'entre eux ont une surface de vente comprise entre 300m² et 1000m², et 40% d'entre eux ont une surface de vente comprise entre 1000m² et 1700m².

I) Définition des termes utilisés

Les termes suivants sont préalablement définis :

Marque de distributeur (MDD) : marque de l'enseigne de grande distribution que l'on retrouve uniquement dans les rayons de l'enseigne titulaire de la marque (ex : Envia est une MDD Lidl).

Seuls sont pris en compte dans la présente analyse, les produits MDD de chacune des enseignes qui correspondent aux 2 critères objectifs et vérifiables listés dans la présente méthodologie.

Drive : désigne les drives alimentaires en France Métropolitaine accolés ou non aux magasins. Sont inclus du périmètre les drives piétons (Leclerc Relais), les drives de magasin de proximité, les Leclerc Express.

II) Périmètre de l'analyse comparative

- La présente comparaison est effectuée sur 9 produits : frites tradition, yaourt nature sucré, fromage le carré, huile de colza, jus d'orange, papier d'aluminium, blanc de poulet, bâtonnet saveur crabe, jambon cuit supérieur. Ces produits sont détaillés dans le fichier « liste des produits comparés ».
- La comparaison s'effectue sur les prix moyens relevés sur internet sur les sites drive de l'enseigne ci-dessous :
 - E.Leclerc drive
 Il est précisé que le produit est comparé dès lors qu'il est présent dans le drive de l'enseigne concurrente, qu'il s'agisse d'un drive magasin ou d'un drive entrepôt.
- Les prix relevés pour Lidl sont ceux extraits des fichiers de caisses les mêmes jours que ceux extraits des sites internet drive.
- Les prix moyens sont comparés le 06/02/2025.

III) Drives comparés

L'analyse porte sur les drives tels que définis au point I de l'enseigne LECLERC :

Enseigne	Nombre de Drives comparés
E.Leclerc drive	107

IV) Produits comparés

Les produits LIDL comparés au concurrent sont les suivants :

- Harvest Basket, Frites friteuse classiques
- Envía, Yaourt nature sucre de canne 3,5%
- Chêne d'argent, Carré de l'Est
- Vita d'Or, Huile de colza
- Solevita, Jus d'orange
- Aromata, Papier aluminium 30m x 30cm
- Saint Alby, Blanc de poulet supérieur 4 tranches
- Nautica, Bâtonnets de surimi
- Saint Alby, Jambon supérieur

V) Critères de comparabilité des produits MDD

Les critères cumulatifs de comparabilité des produits MDD ont été définis par Lidl et le laboratoire assermenté SENSOR E PANEL, 12 rue Jacques Auriol, 63100 Clermont-Ferrand.

1. Matières premières comparables (ex : madeleine pur beurre et madeleine matières grasses végétales ne sont pas comparables)
Et pour lesquels il n'y a pas de différence majeure dans la composition des ingrédients majoritaires. Avec pour précision : s'agissant de l'ingrédient phare que l'allégation produit pourrait mettre en avant, la liste des produits comparables ne retient que les produits Lidl présentant une garantie de qualité supérieure pour le consommateur (*exemple : un produit Lidl à base de lait origine France pourra être comparé à un produit concurrent à base de lait origine Union Européenne (UE) ou de lait origine France*). Dans le cas inverse, le produit Lidl ne serait pas retenu dans la liste des produits comparés.
2. Grammage (poids net) : le poids net du produit du concurrent ne doit pas être inférieur au poids net Lidl - 20%.
Exemple : Si le produit Lidl pèse 100g, le produit du concurrent ne doit pas être inférieur à 80g (100g -20% = 80g) pour être comparable.

Les produits MDD ne remplissant pas les 2 critères cumulatifs précités sont exclus de l'analyse.

Le laboratoire SENSOR E PANEL garantit l'exacte comparabilité et le respect de ces critères.

VI) Les relevés prix

Les prix ont été extraits par LIDL, via la plateforme d'extraction de prix internet mise en place par la société A3 Distrib SAS, 2 rue de la flèche 49300 Cholet, spécialisée dans le recueil d'information provenant des sites de drive alimentaires.

Prix moyen concurrent = Moyenne de tous les prix relevés sur chacun des points de vente du site drive du concurrent sur la journée.

Prix concurrent converti = $[\text{Prix moyen concurrent}] * [\text{Poids moyen Lidl}] / [\text{Poids concurrent}]$

VII) La date de relevé

Les prix moyens ont été relevés le 6 février 2025.